

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CENTRE DE FORMATIONS
PARAMÉDICALES - CENTRE
HOSPITALIER DE NIORT
Mireille GRELET
05.49.78.25.02
ifap@ch-niort.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le DE d'auxiliaire de puériculture forme à la réalisation d'activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Placée sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, l'auxiliaire de puériculture participe également à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfant porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion. Elle travaille le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle. Elle exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil - crèches,...

Contenu et modalités d'organisation

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture. La formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture est ouverte dans les conditions fixées par l'arrêté du 07 avril 2020 modifié susvisé. D'une durée totale de 1540 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation prévu à l'annexe III. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel. La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines. La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures. Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00313923	du 29/08/2022 au 21/07/2023	Niort (79)	CENTRE DE FORMATIONS PARAMÉDICALES - CENTRE HOSPITALIER DE NIORT		MON COMPTE FORMATION	FPC
00348515	du 28/08/2023 au 19/07/2024	Niort (79)	CENTRE DE FORMATIONS PARAMÉDICALES - CENTRE HOSPITALIER DE NIORT		MON COMPTE FORMATION	FPC

00498077

du 02/09/2024 au
25/07/2025

Niort (79)

CENTRE DE
FORMATIONS
PARAMÉDICALES -
CENTRE
HOSPITALIER DE
NIORT

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00559110

du 01/09/2025 au
24/07/2026

Niort (79)

CENTRE DE
FORMATIONS
PARAMÉDICALES -
CENTRE
HOSPITALIER DE
NIORT

MON
COMPTE
FORMATION

FPC